



**Convention de participation au financement
d'un poste de médiateur au groupement d'intérêt public
(GIP) Bordeaux Métropole Médiation**

Entre les soussignés :

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole, dûment habilité par délibération n° 2015/0593 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 septembre 2015

D'une part,

Et,

GIP Bordeaux Métropole Médiation, représentée par Madame Alexandra Siarri en qualité de Présidente du GIP Bordeaux Métropole Médiation

D'autre part,

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour accompagner au mieux, voire prévenir le phénomène d'essaimage des squats apparu à partir de l'été 2013 suite aux fermetures des sites de taille importante de Bordeaux et Floirac, pour assurer une présence sur le terrain auprès des personnes non suivies par la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pilotée par l'État et des communes concernées par des occupations illégales, pour coordonner les acteurs dans la gestion des squats, notamment dans le patrimoine métropolitain, pour bénéficier d'une meilleure connaissance quantitative et qualitative de cette problématique, Bordeaux Métropole a décidé de renouveler l'adhésion au GIP Bordeaux Métropole Médiation dont les missions sont d'accompagner au quotidien la gestion des squats et leurs abords et de favoriser les populations concernées pour l'accès aux droits afin de permettre une intégration sociale et professionnelle.

Pour ce faire, La Cub devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015 a adhéré au GIP Bordeaux Métropole Médiation par décision n°2014/0438 du Conseil communautaire du 11 juillet 2014.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- de préciser les actions attendues de la mission du GIP Bordeaux Métropole Médiation et les modalités d'intervention du médiateur dédié sur le territoire métropolitain,
- de définir les modalités de versement de la contribution métropolitaine au GIP Bordeaux Métropole Médiation pour financer le poste d'un médiateur.

Article 2 : Publics ciblés par la médiation

Les occupants sans titre, personnes isolées ou familles, issus de la communauté roumaine ou bulgare et non suivis dans le cadre de la MOUS pilotée par l'État.

Article 3 : Périmètre et sites d'intervention

Le médiateur est susceptible d'intervenir sur l'ensemble des 28 communes de la Métropole.

Le médiateur interviendra prioritairement sur les sites occupés illégalement (bâtiments ou terrains) appartenant au patrimoine métropolitain, communal ou institutionnel (réseau ferré de France (RFF), etc).

En second lieu, le médiateur pourra intervenir dans les squats de biens appartenant à des propriétaires privés, à la demande des communes, des associations, des riverains, du propriétaire, et si ces squats impactent les relations de voisinage ou soulèvent des questions d'hygiène, de salubrité ou de sécurité publique (déchets ménagers, accès à l'eau, risque incendie, etc).

Article 4 : Missions du médiateur

La médiation doit permettre d'une part, une régulation de la vie quotidienne dans les squats et à leurs abords et d'autre part, un accompagnement social voire professionnel pour favoriser l'insertion des personnes, même en dehors de la MOUS, ou leur retour au pays si elles le désirent.

Le médiateur devra :

- effectuer un travail de prévention de l'installation de nouveaux squats par sa présence sur le terrain,
- améliorer les conditions de vie des personnes vivant en squat ainsi que les riverains,
- accompagner les personnes vis-à-vis de leurs droits et de leurs devoirs (accès à l'eau potable et à l'électricité, aux soins, à la scolarité, aux aides humanitaires, aux cours de français), mais aussi une sensibilisation aux modes de vie dans le pays d'accueil,
- faire le lien avec les centres communaux d'action sociale (CCAS) ou départementaux (maisons départementales de la solidarité et de l'insertion (MDSI)), les services scolaires des communes concernées ainsi qu'avec les services métropolitains et municipaux impliqués dans la gestion des squats en cas de besoin,

- être en relation régulière avec la MOUS, les associations humanitaires présentes sur le sujet, Bordeaux Métropole et les communes pour un suivi optimal des situations,
- apporter à la direction de l'habitat de Bordeaux Métropole des éléments quantitatifs et qualitatifs sur les sites squattés.

De plus, la définition d'une politique d'agglomération en faveur de l'intégration des populations bulgares et roumaines par l'emploi et le logement nécessite une connaissance partagée de l'état de la situation. Au cours de l'année 2015, le médiateur a pu dresser un premier bilan des situations sur le territoire métropolitain. Il devra assurer le suivi et la mise à jour de ces données.

Pour mener à bien sa mission le médiateur travaillera en binôme avec l'autre médiateur employé par la ville de Bordeaux. Leurs interventions seront pilotées par le coordonnateur du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Bordeaux qui sera mis à disposition à cet effet à hauteur de 20% de son temps au GIP Bordeaux Métropole Médiation.

Article 5 : modalités matérielles d'exercice de la mission

Le médiateur, salarié du GIP Bordeaux Métropole Médiation, bénéficiera d'un bureau, d'un téléphone portable et d'un équipement informatique mis à sa disposition dans ses locaux, situés 213 cours de la Marne à Bordeaux.

Pour ses déplacements, il bénéficiera d'un véhicule mis à disposition par le GIP Bordeaux Métropole Médiation.

Article 6 : montant et modalités de versement de la participation

La participation métropolitaine au financement d'un poste de médiateur est fixée annuellement par délibération.

Le montant de la participation métropolitaine maximale fixé par la délibération du 25 septembre 2015 s'élève à 67 000 € pour une période de 12 mois.

Elle sera versée selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 80 %, soit 53 600 € à la signature de la présente convention,
- le solde d'un montant maximal de 13 400 € à l'issue du premier semestre 2016 sur la base d'un bilan complet d'activités depuis la création du poste et des fiches de paye du salarié.

Article 7 : contrôle et évaluation des résultats

Il est convenu qu'un point mensuel des interventions sera transmis à Bordeaux Métropole. Des réunions techniques seront organisées entre le GIP Bordeaux Métropole Médiation et Bordeaux Métropole tous les 2 mois.

Un bilan intermédiaire quantitatif et qualitatif des interventions sera transmis en milieu d'année.

Le responsable du GIP Bordeaux Métropole Médiation présentera, à la demande, devant la commission urbanisme ou le Bureau métropolitain, un bilan annuel de la mission de médiation à l'échelle de la Métropole.

Article 8 : durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de 12 mois à compter de la signature par les parties.

Article 9 : Conditions de résiliation de la convention

La convention pourra être résiliée, à tout moment, de part et d'autres, en cas d'inexécution par l'une des parties, des présentes dispositions, ou tout autre motif légitime, sous réserve d'une information réciproque avec préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 : Contentieux

Les litiges pouvant naître de l'exécution de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour le GIP Bordeaux Métropole Médiation
La Présidente,

Alexandra Siarri

Pour Bordeaux Métropole
Le Président,

Alain Juppé

Médiation auprès des publics roumains et bulgares vivant en habitat précaire

Bilan intermédiaire



Octobre 2014 – Juin 2015

GIP BORDEAUX METROPOLE MEDIATION



BORDEAUX
MÉTROPOLE
MÉDIATION
GRUPPEMENT
D'INTÉRÊT
PUBLIQUE



BORDEAUX
MÉTROPOLE



La situation sur Bordeaux Métropole en quelques chiffres

- En 2011, on comptait près de 900 personnes bulgares et roumaines vivant en squat sur l'agglomération, dont 600 sur Bordeaux
- **3 sites regroupaient près de 600 personnes** (Avenue Thiers et rue de la Faïencerie sur Bordeaux et rue Gaston Cabannes à Floirac)
- La majorité des familles est originaire de la région de Pazardzhik/Peshtera (Sud/Est de Sofia - Bulgarie)
- Un petit groupe de familles (< 60) est originaire de Barbulesti (Roumanie)
- **Toutes les familles en squat ne sont pas Roms et on note une présence significative de familles bulgares turcophones.**
- Beaucoup de familles issues d'un même champ migratoire habitent de manière autonome dans le parc privé, notamment sur Bordeaux Sud (mal logement récurrent).
- En 2015, le nombre de familles bulgares et roumaines est descendu à près de 400 personnes sur 18 sites répartis entre Bordeaux, Mérignac, Floirac, Bègles, Bruges, Ambarès et le Haillan.
 - ➡ Diminution du nombre de familles vivant en squat (MOUS, relogement via les services de droit commun ou de manière autonome, retour en Bulgarie ou déménagement dans une autre ville horsagglomération)
 - ➡ Augmentation du nombre de squats mais plus petits et dispersés

- Depuis 2009, une MOUS est mise en place pour permettre la résorption des squats via un accompagnement dans le logement et vers l'emploi pour les familles retenues sur ce dispositif.
- Le pilotage de ce dispositif est réalisé par la Préfecture et l'opérateur de la MOUS est l'association COS Quancard. Depuis 2014, le dispositif est financé entièrement par l'Etat. La Métropole de Bordeaux et le CCAS de Bordeaux soutiennent ce dispositif par la mise à disposition de logements. Dans ses premières phases, la Métropole et la Mairie de Bordeaux cofinançaient aussi le dispositif.
- Depuis septembre 2011, la mairie de Bordeaux via la Direction du Développement Social et Urbain a déployé une action de médiation auprès des familles bulgares et roumaines vivant en habitat précaire pour intervenir le plus en amont possible des évacuations.
- Constatant que des situations similaires concernaient le reste de l'agglomération, la métropole de Bordeaux a voté le financement du GIP Bordeaux Métropole Médiation pour le déploiement de la mission de médiation sur l'ensemble de ce territoire.

Missions des médiateurs

- Sensibiliser les familles à la gestion de leur lieu de vie et de leur environnement,
- Répondre aux sollicitations des riverains afin de tendre à améliorer les éventuels problèmes de cohabitation,
- Assurer l'interface avec les services municipaux ou métropolitains pour toute question technique, d'hygiène ou de sécurité relevant de leurs compétences,
- Inciter les familles à adopter des comportements de nature à favoriser leur intégration dans le cadre du dispositif de la MOUS ou auprès des services sociaux de droit commun,
- Animer, développer et sensibiliser le réseau d'intervenants réels ou potentiels autour des situations rencontrées,
- Mettre en place des actions partenariales permettant une meilleure connaissance du public.

Déroulé opérationnel de la médiation

Afin de remplir cette mission de médiation, les médiateurs mettent en place :

- Une permanence sans RDV dans les locaux du GIP 1 jour/semaine
(le lundi au 213 bis cours de la Marne, à Bordeaux)
- Des visites régulières sur les lieux de vie
- De la présence active de proximité sur le quartier St Michel (porte de Bourgogne et marché St Michel)
- Des accompagnements physiques en fonction des besoins individuels
- Des interventions « à distance » pouvant être fait par téléphone ou mails, suite aux sollicitations des familles ou des partenaires

Les axes prioritaires de la médiation :

- Axe 1 : L'amélioration des conditions de vie des personnes vivant en squat, ainsi que des riverains

- Axe 2 : Favoriser l'accès aux droits

L'amélioration des conditions de vie des personnes vivant en squat, ainsi que des riverains

- Auprès des familles
 - Auprès des riverains
 - Auprès des services techniques Mairies et de la Métropole :
 - Direction de la Proximité Territoriale / Mairies
 - Services Communaux d'Hygiène et de santé / Mairies
 - Service de propreté (enlèvement des déchets) / Métropole
 - Direction des bâtiments / Mairies & Métropole
-
- The diagram consists of a large curly brace on the left side of the slide, spanning from the first bullet point to the third. This brace groups all three categories of actors. To the right of this group, there is a vertical list of five items, each preceded by a small dot. To the right of this list, there are two red text blocks with arrows pointing towards them. The first red block contains the text "➤ Réduction des risques santé-habitats". The second red block contains the text "➤ Apaiser les tensions avec l'environnement urbain". An arrow points from the word "tensions" in the second red block towards the fifth item in the list.
- . Gestion des déchets
 - . Sanitation
 - . Accès aux fluides
 - . Lutte contre la prolifération de nuisibles
- Réduction des risques santé-habitats
- Apaiser les tensions avec l'environnement urbain

Favoriser l'accès aux droits

- Scolarisation
- Accès à l'emploi
- Accès au logement
- Accès à la santé
- Protection de l'enfance / lutte contre la traite
- Situations administratives

Favoriser l'accès à l'éducation et à la scolarisation

- Inscription des enfants (31 en écoles maternelles et élémentaires) et orientations CASNAV (7)
- Rencontres et sensibilisation des professeurs des classes UP2A en lien avec l'Inspection Académique
- Liens entre les écoles et les familles sur les questions d'assiduité, d'activité périscolaire ou de comportement
- Participation aux Equipes de Réussites Educatives dans le cadre du PRE

Nouvelles inscriptions

Squat d'Ambarès		De Bordeaux		De Floirac		De Mérignac		Dont entrées sur suivi PRE	
Mat+Elément	Collège								
2	1	19	6	6	-	4	-	4	3

Accès à l'emploi et à l'activité professionnelle

- Aide à l'inscription au Pôle Emploi, à l'actualisation mensuelle et à la création du CV
- Orientation vers les structures permettant l'apprentissage du français pour les adultes (FLE)
- Orientation vers des associations intermédiaires en matière d'insertion professionnelle
- Orientation vers la Mission locale pour les jeunes adultes
- Mise en relation avec les employeurs sur certaines situations
- Expliquer et sensibiliser sur le fonctionnement et les règles de l'auto-entrepreneuriat pour les situations préexistantes

Accès à l'emploi et à l'activité professionnelle

Inscription Pôle Emploi	Orientation Mission locale	Orientation Association d'Insertion Intermédiaire	Inscription cours de FLE (CLAP et asso)	Aide à la rédaction du CV	Info et accompagnement des auto-entrepreneurs
31	6	15	20	22	26

Accès au logement et à l'hébergement

- Travail en lien avec les assistantes sociales (MDSI, CAIO, CCAS) sur les demandes de logements sociaux et les fiches SIAO
- Information, orientation et lien avec les services du 115
- Soutien aux structures intervenant sur l'hébergement (Leydet LHSS, Emmaüs, COS MOUS, Foyers Maternelles, logements CCAS et Métropole, GAPS, CEID, IPPO, Adav33...)

Accès à la santé

- Aide à la constitution des dossiers de couverture maladie (AME, CMU, CMU C)
- Orientation des familles avec enfants vers les centres médico-scolaires (CMS) et les services de la PMI ;
- Echange d'informations et relais concernant des patients **avec les professionnels de santé** (Maternité, Hôpital des enfants, CHU Pellegrin, PASS dentaire, PASS Saint-André...)
- Liens **avec les associations** intervenant dans le secteur médico-psycho-social (Médecins du Monde, IPPO, GAPS, CEID, CASE, AMI, CACIS, Réseau Périnat)

AME	CMU/CMU-C	Orientation PMI	Orientation CMS	RCP Périnatalité- grande vulnérabilité
5	21	12	8	3

Accès aux démarches administratives

- Informer, orienter, accompagner vers la domiciliation administrative (CCAS ou association)
- Aider à comprendre et organiser son courrier et ses documents administratifs
- Informer et accompagner dans la rédaction des courriers et dossiers au cœur des démarches administratives (CAF, déclaration d'impôt)
- Informer sur les conditions de droit au séjour
- Travailler avec les institutions et les personnes afin d'améliorer l'accueil et lutter contre les freins, représentations ou incompréhensions entre elles et le public

Accès aux démarches administratives

Nouvelles domiciliations administratives CCAS	Déclaration d'impôt	Demande de logement social et renouvellement	Fiche SIAO	CAF
Ambarès : <u>blocage</u> Bègles : <u>3</u> Bordeaux : <u>73</u> Floirac : <u>12</u> Le Haillan : <u>blocage</u> Mérignac : <u>7</u> ⇒ 95	Déclaration de revenus salariés et non salariés ⇒ 20	⇒ 6	⇒ 1	Demandes de prestations et réponses aux courriers ⇒ 20

NOMBREUSES DEMANDES SONT RÉORIENTÉES ET MISES EN LIEN AVEC LES TRAVAILLEURS SOCIAUX (MDSI – CAIO – CCAS) – FIGURENT ICI LES DEMANDES DIRECTEMENT TRAITÉES.

Tableau des squats en lien avec le dispositif de médiation du GIP

Ville	Localisation	Type de bâtiment	Propriétaire	Nationalité	Nombre (*)
Ambarès	74, avenue de la Liberté	Maison	Privé	Bulgare	12 (5)
Bègles	20, rue Alexis Capelle	Maison	Vilogia	Roumaine	6 (4)
Bègles	22, rue Alexis Capelle	Maison	Métropole	Roumaine	4 (5)
Bègles	77 b, Maréchal Foch	Maison	Métropole	Roumaine	18 (10)
Bègles	44, rue Delphin Loch	Maison	Euratlantique	Roumaine	13 (7)
Bègles	3, rue Marc Sangnier	Hangar	Privé ?	Bulgare	20(1)
Bègles	2, rue Jean Macé	Immeuble	SNCF	Bulgare	21 (8)
Bordeaux	57-59 Allée des Peupliers	Maison	Privé	Bulgare	14 (2)
Bordeaux	71-73, rue Delbos	Logements/Garages	Métropole	Bulgare	75 (22)
Bordeaux	27 rue de Bègles	Immeuble	Privé	Bulgare	8 (1)
Bordeaux	Rue des Français libre	Terrain	Mairie Bx	Bulgare	7 (1)
Bordeaux	26, rue Tombe l'Oly	Immeuble	Privé	Bulgare	10 (3)
Bruges	100, avenue de Verdun	Hangar	Mairie Bruges	Bulgare	8 (3)
Floirac	Rue Gaillan Richelieu	Hangar	RFF	Bulgare	60(15)
Le Haillan	48 a, rue Jean Mermoz	Maison	Privé	Roumaine	8 (1)
Mérignac	2, rue André Maginot	Maison	Privé	Bulgare	17 (5)
Mérignac	Allée Charles Darwin	Terrain	Métropole	Bulgare	~80 (15)
Mérignac	Rue Jacquard	Terrain	EDF?	Bulgare	~ 45 (8)
Total					426 (116)

(*) dont enfants

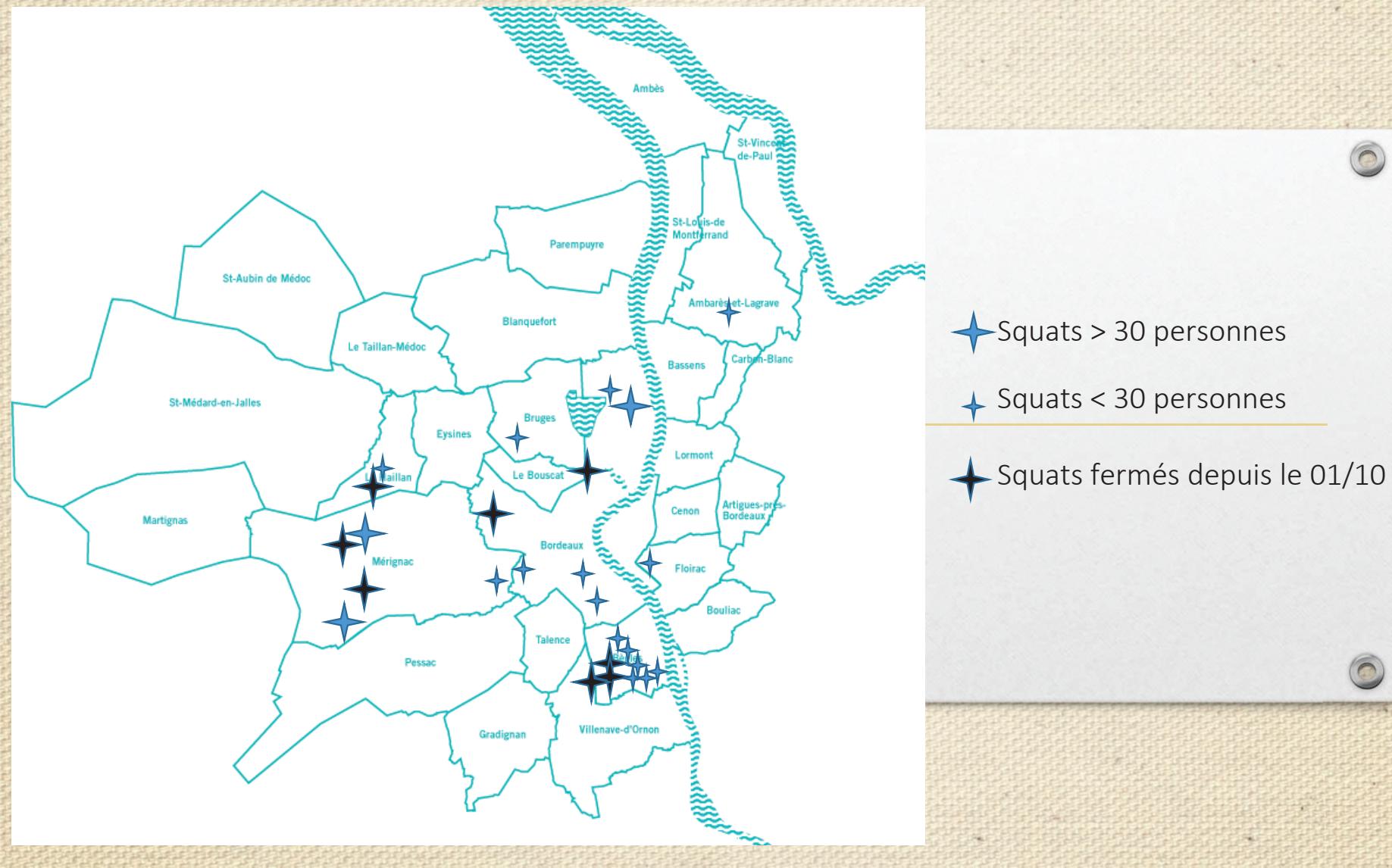
Squats évacués depuis le 01/10/2014	Motif d'évacuation	Date d'évacuation	Nombre (*)
261 avenue d'Eysines, Bordeaux	Expulsion	21/10/2014	25 (9)
12 avenue Pasteur, Le Haillan	Absence de procédure	01/11/2014	10 (2)
10 allée des Acacias, Mérignac	Expulsion	22/01/15	60 (25)
Allée Boutaut, Bordeaux	Expulsion	23/02/15	20 (2)
96 rue Marcel Sembat, Bègles	Arrêté de Péril	24/02/15	7 (5)
Chemin Louis Denis Mallet, Bègles	Expulsion	17/03/15	40 (12)
14 rue Alexis Capelle, Bègles	Expulsion	26/03/15	5 (3)
22-24 Félix Nadar, Mérignac	Expulsion	31/03/15	80 (30) **
Total			247 (88)

(*) dont enfants

(**) dont 60 personnes déjà recensées sur le squat 10 allée des Acacias à Mérignac

Maj 4 juin 2015

Carte des squats en lien avec le dispositif de médiation du GIP Bordeaux médiation



4 juin 2015

Tableau des situations sorties de squat hors MOUS en lien avec le dispositif de médiation

Nombre de logements/ place	Nombres de familles (adultes + enfants)	Type de logement / hébergement	Partenaires
3	3 (6+3)	Chalets Mairie	Emmaüs
1	1 (2)	ALT	Emmaüs
1	2 (4+4)	47 rue Mayaudon / hébergement à titre gratuit	Bordeaux Métropole
6	6 (11+7)	Hébergement d'urgence	115 – CAIO – LHSS – CHU – GAPS – MDSI – CEID - Emmaüs
2	2 (1+4* – dont une mineure isolée avec un enfant)	Mise à l'abri – protection de l'enfance / foyer	MDSI – PRADO - IPPO
5	8 (15+5)	Mal logement	SCHS - MDSI
2	6 (5+1)	Aire d'accueil GDV	ADAV33 / Aquitanis
3	3 (6+3)	Sous location Association	GAPS – Bordeaux entraide SUD –
2	4 (8+5)	Hébergement chez particulier/ solution « solidaire »	Particuliers solidaires
4	4 (10+2)	Logement HLM	Aquitanis – Domofrance -Mésolia
Total :	29	39 (68+34)	